Dixième Année. — N° 4 | 20 Centimes le N°. | Mercredi, 12 Janvier 1870

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS
datent des 1er et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.

LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois..... 5 fr.
Six mois ..... 9 fr.
Un an ..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr.,
Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnemen
un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX
A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du *Journal du Lo*
et
se paient d'avance
Annonces..... 25 c. la lign
Réclames..... 50 c. —

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Ce, place de la Bourse
8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le *Journal du Lot* et le *Courrier du Lot* sont désignés, pendant l'année 1870, pour la publication simultanée et *in extenso* des Annonces Judiciaires et Légales de l'arrondissement de Cahors, et, *par extrait*, des Annonces Judiciaires et Légales des arrondissements de Figeac et de Gourdon.

Bourse de Paris.

	Rte 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 10 décem.	74 27	105 00
Du 11.....	73 60	102 50
Du 12	73 70	104 »»

Cahors, le 12 Janvier 1870

BULLETIN

On considère généralement comme une condition de force et de succès pour le nouveau ministère, sa composition même, où se rencontrent des éléments pris dans toutes les nuances de la majorité législative. Sans doute, en raison de cet état de choses, il pourra se trouver que sur certaines questions de détail des opinions diverses se manifesteront dans le sein du cabinet, mais aurait-on entièrement évité ces divergences en prenant des hommes appartenant tous au même groupe parlementaire ? C'est plus que douteux. Quel inconvénient d'ailleurs à cela, pourvu que sur la direction générale de la politique tous les ministres s'entendent dans le Conseil ? Après cela, chacun, rentré dans ses bureaux, conduira selon ses idées particulières et sous sa responsabilité, les affaires de son département. Il n'y a rien que de très régulier dans une telle façon d'agir. Loin de là, la diversité des opinions amènera entre les collègues les propositions les plus intéressantes et les discussions les plus fructueuses. Tout ceci est conforme au régime parlementaire et loin de pouvoir devenir une difficulté, ce ne peut être qu'une garantie réciproque pour toutes les nuances représentées dans le cabinet formé par M. Ollivier.

Aussi nous ne nous expliquons guère que certaines feuilles s'attachent à chercher des germes de désunion dans le Ministère, et à opposer par exemple tel ou tel article du programme du centre gauche au manifeste du centre droit et *vice-versâ*. Il ne faut pas l'oublier, ce n'est ni le centre gauche ni le centre droit qui est arrivé aux affaires, c'est la majorité elle-même et c'est singulièrement rapetisser le rôle et l'influence du ministère que d'en faire le représentant de tel ou tel parti. Nous avons déjà développé cette thèse.

Ne nous laissons donc pas aller à considérer par son petit côté le fait important du 2 janvier et n'attachons pas plus d'importance qu'elles ne méritent aux questions de personne, pour les hommes et aux questions de forme, pour les choses.

Le journal la *Presse* a fort justement appliqué cette dernière observation aux revendications proclamées par certains organes de la presse d'une portion du pouvoir constituant en faveur du Corps législatif. Il est des esprits susceptibles qui affectent de craindre encore aujourd'hui, nous ne savons quelle tentative de bouleversement, de la Constitution par le Sénat sans la participation du Corps législatif et qui voudraient voir ce dernier armé, le cas échéant, d'une sorte de *veto* contre les témérités du Luxembourg.

De bonne foi, qu'y a-t-il de fondé dans ces appréhensions ? Sommes-nous donc encore en 1852 ? La méfiance dans certains esprits peut-elle aller si loin qu'ils ne se rendent pas compte de l'étendue des modifications qui viennent d'avoir lieu dans l'équilibre et dans les attributions des pouvoirs publics ?

Le Corps législatif est aujourd'hui investi d'une prépondérance et de prérogatives effectives si puissantes que nulle garantie écrite ne saurait augmenter sa sécurité contre toute tentative de coup d'Etat. Comme le dit le journal dont nous parlions plus haut « la » conséquence vraie, le résultat pratique » des dernières réformes, c'est qu'on tou» chera à la Constitution toutes les fois que » le Corps législatif le voudra et qu'on n'y » touchera jamais sans son aveu ni contre » son gré. Que peuvent vouloir de plus des » gens sérieux ? »

Nous avons mieux à faire qu'à nous préoccuper, comme nous le disions, de ces questions de forme, de ces susceptibilités de légiste méfiant que rien d'ailleurs ne justifie, au moment où vient de s'accomplir dans notre régime politique la grande révolution pacifique qui fonde en France l'Empire libéral et parlementaire et qui fait passer la majorité conservatrice du rôle de la défense sociale au rôle de l'action et de l'initiative.

Pour le bulletin politique : A. Laytou.

Jeudi matin, le chef du cabinet du 2 janvier et ministre de la justice et des cultes, M. Emile Ollivier, a reçu tout le personnel de son département. C'est M. Adalbert Philis, secrétaire-général, qui a présenté à M. Ollivier tout les fonctionnaires du ministère. En les lui présentant, il s'est exprimé ainsi :

« Quoique nouveau au département, je » suis l'interprète fidèle de tous ceux qui ont » l'honneur de coopérer, à un titre quel» conque, à l'œuvre qui s'accomplit dans ce » ministère, en vous apportant l'expression » de la ferme volonté de tous, de faire leur » devoir, et en vous promettant le concours » absolu de chacun de nous à l'œuvre libé» rale dont vous êtes le représentant, et qui » unit dans une pensée commune, l'Empe» reur et le pays. »

Après que M. Philis eut prononcé ces paroles avec l'accent de l'orateur et de l'homme convaincu, M. le directeur des cultes a présenté à M. Emile Ollivier, le personnel de sa division, s'est félicité de voir que, sous la conduite M. Emile Ollivier, les cultes se trouvaient rattachés à la justice sincère, et a promis au ministre une sincère coopération et un concours dévoué. M. Emile Ollivier, s'adressant au personnel réuni des deux grandes branches de son département, a prononcé un discours dont voici à peu près les termes exacts, d'après le *Parlement :*

« Je vous remercie, Messieurs, des sentiments qui vous animent et des promesses que vous me faites Je suis convaincu de la sincérité des uns et de la solidité des autres. Permettez-moi de vous dire, sans détour ni apprêt, la nature du concours que j'attends de vous, et afin de rendre ma pensée plus saisissante, sinon plus claire, de vous raconter un apologue oriental dont j'ai gardé la mémoire.

» Un voyageur qui avait fait un long trajet, et qui était résolu à parcourir encore une grande distance, va pour entrer dans une cabane. Il trouve la porte en quelque sorte barrée par une toile d'araignée ; il l'écarte ; mais en pénétrant dans l'intérieur, il en rencontre une seconde ; il la brise. Celle-ci enlevée, une troisième, une quatrième, puis une telle quantité, que, rebuté, dégoûté, il rebrousse chemin, et préfère rester dehors, exposé aux intempéries de l'air.

» Eh bien, messieurs, ce que je vous demande, c'est de m'épargner la vue des toiles d'araignées et le dégoût de lutter contre de pareils obstacles.

» Les fonctionnaires d'un département n'ont pas à remplir des devoirs seulement envers le ministre, mais envers les personnes qui, par leur profession, ont affaire à eux d'une façon spéciale, ils ont enfin des devoirs envers les subordonnés, envers le public.

» Vous, messieurs, vous êtes en rapports quotidiens avec les magistrats, avec les prêtres. Vous savez ce qu'il faut de déférence envers des personnes revêtues d'un caractère respectable. Si elles se trompent, il faut, quand vous les critiquez, que votre critique soit bienveillante et que vous les traitiez avec les égards que vous voulez leur inspirer pour vous-même. Vis-à-vis de vos subordonnés, usez de douceur ; c'est par là qu'on obtient avec le plus de sûreté le redressement des fautes. Quant au public, il vous impose avant tout le devoir de la patience empreinte de bonté.

» Vous serez assaillis par bien des indiscrets, bien des importuns, peut-être bien des solliciteurs insupportables. Qu'importe ! votre principale qualité doit-être, je le répète, la bonté. N'oubliez pas que dans l'œuvre de la justice, il y a une grande place pour la mansuétude, et que le ministère de la justice doit être en même temps le ministère de la bienveillance.

» Si je vous parle de vos devoirs, je n'oublie pas les miens. Ma volonté bien ferme servira mes principes : c'est au travail et au mérite seuls que j'entends subordonner l'avancement de chacun, sans avoir égard aux recommandations extérieures. Je serai heureux si quelque homme obscur, ignoré, sans protection, m'était signalé par son aptitude et son talent ; c'est celui-là que j'irai prendre pour l'élever, à l'exclusion de celui qui n'aurait pour lui que de puissants protecteurs.

» Lorsque j'ai eu le bonheur de collaborer à la grande œuvre d'un souverain consentant à se démettre d'un pouvoir considérable au profit du pays, c'est le ministère de la justice qui a toujours eu mes préférences, et que j'ai demandé à la confiance de l'Empereur. Pourquoi ? Parce que la chose sur laquelle j'ai eu toute ma vie, les yeux fixés, c'est..... le Juste.

» De notre temps, la vie politique est traversée par l'intérêt, par la passion, par l'esprit de parti ; on cherche à terrasser ses ennemis, à faire une grande fortune, à satisfaire son ambition. Eh bien ! il faut que vous et moi, quand tous les jours, sur la porte et sur les murs de ce Palais, nous voyons écrit le mot : JUSTICE, il faut que nous en fassions l'inspiration réalité, il faut que nous en fassions l'inspiration de notre conduite quotidienne. »

BRUITS PARLEMENTAIRES

Samedi et dimanche, un grand nombre de députés se sont réunis au Palais-Bourbon. On questionne beaucoup ceux qui viennent de passer les vacances de Noël dans les départements. L'impression qu'ils en rapportent est satisfaisante. Si l'opinion publique garde quelque incertitude sur le programme du nouveau ministère, elle pense que, d'accord avec la majorité législative, il saura se tenir à l'écart des exagérations et qu'il ne voudra pas plus la paix sans fierté que la liberté sans sécurité.

C'est d'après cet ordre d'idées que l'on commente, dans les groupes de la salle des conférences, le projet de réduction des cadres militaires. Il serait question non plus seulement de diminuer de 25,000 hommes le contingent qui sera appelé le mois prochain au tirage, mais de renvoyer dans leurs foyers 100,000 des soldats actuellement sous les drapeaux. Ce serait, il n'y a pas de doute, une notable économie, puis un profit pour le travail, un contentement pour les familles ; reste à savoir si la situation actuelle de l'Europe permet une semblable mesure, et si les cadres de l'armée, déjà restreints par des libérations successives, n'en souffriraient pas sous le rapport du service et de l'instruction.

Ajoutons, du reste, qu'à la chambre comme à la Petite-Bourse, la nouvelle du renvoi des 100,000 hommes était généralement tenue pour hypothétique.

Les appréciations résultant des conversations parlementaires, donnent à penser que la majorité sur laquelle pourra s'appuyer le nouveau ministère sera de 170 à 180 voix.

— Le débat sur les traités de commerce sera vif également, moins toutefois qu'au Corps législatif, où il aura le caractère d'une véritable bataille, dont l'issue est assez incertaine.

Viendront ensuite, à supposer qu'on ne prenne pas les devants au Palais-Bourbon, les interpellations sur la politique intérieure. Parmi les sujets abordés, figureront le ré-

---

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
du 12 janvier 1870. (N° 66)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

DEUXIÈME PARTIE

CHAPITRE IX

Les caves de la rue du Puits-qui-Parle.

(Suite)

— Un médecin anglais ! répéta le comte avec surprise.

— Oui, monseigneur.

— Eh ! pourquoi faire ?

— Il s'agit d'apporter quelque soulagement à la maladie qui dévore le gracieux monarque Charles IX.

— Mais je ne puis vous introduire ainsi dans l'appartement de Sa Majesté la reine-mère ! l'étiquette royale...

Le missionnaire tendit un parchemin au comte de Retz.

Après l'avoir parcouru, ce dernier s'inclina.

Le parchemin contenait une invitation personnelle de Catherine de Médicis.

Retz introduisit donc le vieillard dans l'appartement de la reine-mère.

A sa vue, Catherine retint un cri prêt à échapper de sa poitrine.

— Elliot !... murmura-t-elle. Enfin !!...

Mais laissons le missionnaire et Catherine en conversation secrète, et retournons aux caves du Puits-qui-Parle, où, depuis deux jours, Maurevel était lié, avec de grosses cordes, à une poutre enclavée dans la pierre du souterrain.

En enfermant le Tueur, Loysel avait eu pour but de le faire mourir d'une étrange façon.

Donc, à la même heure à peu près où Clopinet s'enfuyait du Louvre, le sonneur et son compagnon, éclairés par une torche résineuse, s'avançaient dans la cave du Puits-qui-Parle.

A leur vue, le Tueur sentit une sueur froide inonder son front.

— Tonnerre ! je suis perdu !... pensa-t-il. Je regrette aujourd'hui de ne pas avoir tué jadis ce tavernier maudit !...

— Bonjour, Maurevel, fit d'un ton sardonique le nouveau sonneur de Saint-Médard ; me reconnais-tu ?

— Non ! répondit sèchement le sbire de Catherine.

— Vraiment ?... Tu n'as donc pas eu le temps de m'envisager l'autre nuit, pendant le parcours de l'hôtel d'Altenay à la rue du Puits-qui-Parle ?

— Non ! après ?

— Pas de colère inutile, hein !... Camarade, approche la torche, continua le sonneur, en s'adressant à l'hercule. Bien ! — Maintenant, regarde-moi en face, Maurevel !

Le Tueur ne put supporter le regard fixe de son interlocuteur.

— Encore une fois, me reconnais-tu ? exclama ce dernier d'une voix vibrante.

— Non ! non ! grommela l'enchaîné.

— En ce cas, mets à profit la dernière heure qui te reste à vivre, pour apprendre à qui tu as affaire.

— Soit ! mais desserrez un peu ces cordes ; elles me brisent les membres.

— C'est inutile, tu n'en as pas pour assez de temps.

— Mais, vous voulez donc m'assassiner !...

— Ah ! le joli mot dans la bouche du Tueur du Roi !... — Maurevel, je suis l'ancien tavernier de l'Ourcine, et l'exécuteur des volontés suprêmes de Mauduit, le sonneur de Saint-Médard.

— Tiens !... c'est la première fois que j'entends prononcer ce nom...

— Il était cependant bien connu de Jean Garnier !...

Maurevel fit un violent effort, comme pour se débarrasser de ses entraves.

— A quoi bon des efforts inutiles ?... dit Loysel d'un ton d'ironie ; — les cordes son neuves et solides !...

— De la raillerie !... oh ! prends garde !...

— Je te disais donc continua l'ancien tavernier, sans faire attention à cette menace, que je suis l'exécuteur des volontés suprêmes de Perrin Mauduit !... En conséquence, j'ai résolu de te tuer...

— Me tuer ?... quelle vengeance personnelle.

— Je te répète, pour la troisième fois, qu'il s'agit de Perrin Mauduit !

— Alors c'est un assassinat par procuration ?

— Tu oublies donc qu'une partie de ma famille a été massacrée, par tes ordres, à la Saint-Barthélemy !..

— Mes ordres ?... allons donc, je n'assistais pas au massacre du faubourg Saint-Marcel !

— Non, mais tes sbires égorgeaient d'après tes instructions. Assez de mensonges, je sais tout, misérable !...

— Après !... suis-je responsable de la volonté d'un roi ?

— Tu n'es responsable que de tes actions soit !... mais, comme tes crimes sont assez nombreux pour mériter une expiation, tu vas mourir.

— Tuez-moi d'un seul coup, et ne me torturez pas !...

— Une mort prompte serait trop douce pour un assassin tel que toi !...

— Quel est donc votre but ?

— Afin de t'éviter des suppositions chimériques, je vais développer mon plan de conduite à ton égard. — Camarade, dit Loysel à l'hercule, pose ta torche dans la fente de cette muraille, je vais avoir besoin de ton aide !...

Le colosse obéit, et, les bras croisés, revint prendre place auprès du sonneur, qui continua :

— Maurevel, nous sommes ici dans les caves de la rue du Puits-qui-Parle. C'est dans ces caves que jadis Lorasse cachait son or, avant que tu ne l'eusses empoisonné pour le voler et s'emparer de son état !...

— C'est une calomnie ! je n'ai jamais connu de Lorasse !...

— Tu l'as empoisonné, te dis-je ; quand la justice était à ta recherche, il y a deux ans, on a trouvé le cadavre, ici même, et les traces du poison étaient flagrantes.

Le Tueur ne répondit rien à cette accusation positive.

— Après le crime, continua le sonneur, tu dilapidas les trésors de Lorasse, qui étaient entassés dans ce coffre de fer, dont la force humaine peut à peine soulever le couvercle.

Sur un singe de Loysel, le colosse ouvrit le coffre.

— Maintenant que ton crime est avéré, tu vas mourir ! N'as-tu pas de révélations à faire au moment suprême ?

— Non, répondit brusquement Maurevel.

— En ce cas, que justice se fasse !

— Mais quel sort me réserves-tu donc ?

Tu vas remplacer, dans le coffre de fer, les trésors du boucher Lorasse.

La suite au prochain numéro.

Reproduction autorisée en vertu du traité avec la Société des gens de Lettres.

gime de la presse, les projets de réforme électorale, la nomination des maires, etc. On ne porte pas à moins de quinze, dès aujourd'hui, le nombre des orateurs inscrits pour cette discussion, dans laquelle M. Emile Ollivier et M. de Parieu porteront la parole au nom du gouvernement.

— La question de responsabilité ministérielle, qui va être portée à la tribune du Sénat, s'y était présentée l'an dernier, par le même M. de Maupas, auteur principal de l'interpellation actuelle.

Voici comment s'exprimait l'honorable sénateur :

« Ce que nous demandons, c'est qu'une autorité intermédiaire, l'autorité ministérielle, s'affirme assez réellement pour qu'elle occupe une place plus effective dans le mécanisme de nos institutions, et qu'elle attire ainsi naturellement sur elle, sur un pouvoir amovible et transitoire, des attaques qui se concentrent aujourd'hui sur le pouvoir souverain; c'est que les ministres, au lieu de s'autoriser trop souvent d'une volonté supérieure qu'ils découvrent, s'appliquent patriotiquement, au contraire, à la couvrir. »

Le vœu de M. de Maupas, taxé l'an dernier d'inconstitutionnel, était simplement une prophétie.

Pour extrait : A. Laytou.

SÉNAT

Compte rendu sommaire de la séance du Mercredi 5 Janvier 1870.

PRÉSIDENCE DE SON EXCELLENCE M. ROUHER.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

M. Béhic, secrétaire élu, lit le procès-verbal de la séance d'hier.

M. le comte de Butenval demande une rectification. Dans la demande d'interpellation qu'il a déposée hier, on lui fait dire par erreur qu'il désire interpeller le gouvernement sur les « instructions » du cabinet; cest sur ses « intentions » qu'il faut dire.

La rectification aura lieu.

MM. Amédée Thierry et le marquis d'Audiffret écrivent pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. de Maupas dépose une demande d'interpellation qui est ainsi conçue :

« Les sénateurs soussignés, usant du droit que leur donne l'article 7 du Sénatus-consulte du 8 septembre 1869, demandent à interpeller le gouvernement sur la direction qu'il entend donner à sa politique intérieure.

« Signé : De Maupas ; Larabit ; Le Play ; Larrabure ; D'ariste; Général Melinet ; Boinvillers ; Michel Chevalier ; Le Verrier ; le baron Brenier; Laity et Bonjean. »

L'honorable membre insiste sur le caractère d'urgence de cette demande et pense qu'on pourrait fixer le jour de la discussion à vendredi ou samedi.

S. Exc. M. de Parieu, ministre présidant le Conseil d'Etat, trouve le terme indiqué par l'honorable M. de Maupas trop rapproché. Un certain nombre de sénateurs savent par expérience ce que c'est que la constitution nouvelle d'un cabinet. Il prie donc le sénat de fixer la discussion de l'interpellation à la semaine prochaine.

M. le Président. Le gouvernement accepte-t-il mardi prochain ?

M. de Parieu. Je n'y vois pas d'inconvénient.

M. le Président. Communication de la demande d'interpellation pourrait être donnée au gouvernement, et le jour de la discussion serait fixé à vendredi prochain.

M. de Maupas avait cru comprendre que M. le Président proposait de fixer à mardi le jour de la discussion. Si, au contraire, le jour de la discussion doit être seulement fixé mardi, on arrive à un ajournement. Il croit qu'il y a convenance et opportunité à ce que la discussion ne soit pas éloignée.

M. le Président. J'ai fait deux propositions : la première, de fixer à mardi, le développement des interpellations; mais M. de Parieu, tout en acceptant cette date, ayant fait observer que cette demande prend le gouvernement à l'improviste, j'ai proposé, en second lieu, de donner communication de l'interpellation au gouvernement, qui ferait savoir, dans la séance de vendredi, s'il accepte la discussion pour mardi; cette forme serait plus courtoise ; on ne léserait ainsi aucun intérêt.

M. de Maupas se rattache complètement à la proposition de M. le Président.

M. le Président. L'interpellation sera communiquée sans délai au gouvernement, et le jour de la discussion sera fixé dans la séance de vendredi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de règlement.

M. Ferdinand Barrot, rapporteur, fait un rapport supplémentaire sur l'article 10 et les amendements renvoyés à la commission.

L'article 10 est adopté.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. le baron Brenier, le Verrier, Le Roy de Saint-Arnaud, Baroche, Chaix d'Est-Ange, de Royer, le premier président Devienne, de Maupas, Lefèvre-Duruflé et M. le rapporteur, les articles du projet successivement adoptés, sauf ceux qui, étant l'objet d'amendements, sont renvoyés à la commission.

La séance est levée.

Nouvelles du Jour

Le *Journal officiel* continue à enregistrer les changements de personnes ou d'attributions dans le haut personnel des ministères qui sera le résultat de l'avènement du nouveau cabinet.

Le décret du 29 juin 1863 est rapporté. On sait que ce décret avait placé l'administration des Beaux-Arts sous l'autorité du directeur général des musés impériaux et constitué une surintendance des Beaux-Arts. M. le comte de Nieuverkerke, sénateur, reste chargé de la direction des Musés impériaux avec le titre de surintendant des musés impériaux.

M. Weiss, ancien rédacteur du *Journal de Paris,* est nommé secrétaire général du ministère des Beaux-Arts.

M. de Faure, chef des bureaux de la Commission des monnaies, est nommé chef du cabinet de M. le ministre des travaux publics.

Par décrets, en date du 8 janvier, insérés au *Journal officiel,* M. Riché, président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes au conseil d'Etat, est nommé président de la section de législation, justice et affaires étrangères.

M. Genteur, conseiller d'Etat, et nommé président de la section de l'intérieur, de l'instruction publique et des cultes au conseil d'Etat.

M. de Bosredon, secrétaire général du ministère de l'intérieur, conseiller d'Etat hors sections, est nommé conseiller d'Etat en service ordinaire.

Par arrêté, en date du 5 janvier, M. Anatole Langlois, auditeur de 1re classe au conseil d'Etat, a été nommé chef du cabinet du ministre de l'instruction publique.

— On va former, dit-on, la grande commission chargée de préparer les mesures de décentralisation et l'on désigne toujours M. Oilon Barrot comme devant être le président de cette commission.

— Nous lisons dans la *Liberté :*

On nous annonce en ce moment que M. Victor Noir, rédacteur de la *Marseillaise,* aurait été tué à une heure, à Auteuil, par un personnage chez lequel il s'était présenté comme témoin d'un de ses confrères.

— Il est question de la nomination de M. le premier président Gilardin au poste de procureur général à la cour de cassation. M. Gilardin, qui fut autrefois à Lyon l'émule de MM. Sauzet et Jules Favre, possède un talent de parole incontesté.

— Le *Figaro* prétend qu'à une des premières séances du corps législatif, la gauche déposera sur le bureau du président, une demande de mise en accusation de l'ancien préfet de la Seine. Cette décision aurait été prise dans la dernière réunion de l'opposition, sur l'initative de M. Picard. En apprenant cette nouvelle, le baron Haussmann arait fait prier sur les champ tous ses amis de la droite d'appuyer la démarche de la gauche.

Quand l'Empereur offrit au Baron Haussmann de le nommer « duc de Paris » — Sire, répondit l'ex-préfet, cela ferait trop peine au « Comte » et les ducs que vous avez créés ont reçu cette distinction sur les champs de bataille après des victoires. Aujourd'hui, mon départ est une défaite, laissez-moi rester baron comme devant.

On assure que la commission municipale de la Seine a décidé de faire frapper une médaille en l'honneur de M. Haussmann. Suivant un autre bruit, plusieurs membres de cette assemblée seraient résolus à donner leur démission.

— M. Emile Ollivier a pris possession dimanche de l'hôtel du ministère de la justice. M. de Talhouët va s'installer au ministère de l'agriculture et du commerce. M. Daru est déjà emménagé. M. Chevandier de Valdrôme a quitté sa rue de l'Arcade pour l'hôtel Beauvau.

— On donne certaines les nominations suivantes :

M. D'Auribeau, préfet de la Somme, serait nommé directeur général du personnel au ministère de l'intérieur, en remplacement de M. Sencier, nommé préfet du Rhône. M. Edmond Blanc serait nommé secrétaire général du ministère de l'intérieur en remplacement de M. de Bosredon.

— Avant-hier M. Pouyer-Quertier a eu une longue entrevue avec M. Louvet, ministre de l'agriculture et du commerce.

— On donne comme certain que, bien qu'il y ait 17 chapeaux vacans, le Pape ne créera point de cardinaux pendant le concile. La clôture de l'assemblée serait suivie d'une promotion où figurera un des premiers Mgr Darboy. On est frappé, en effet, de l'attitude calme et conciliante qu'affecte l'archevêque dans les affaires du Concile.

Me Bozérian a déposé aujourd'hui au greffe de la Chambre criminelle son mémoire dans l'affaire Troppmann. Ce document est accompagné des moyens de cassation qu'il développera à l'audience. Ce mémoire sera transmis à M. le Conseiller Saillard qui en rendra compte à la cour en même temps qu'il fera son rapport sur l'ensemble de l'affaire. On croit toujours que ce pourvoi sera au rôle de cette semaine. Le condamné a écrit encore aujourd'hui à Me Lachaud pour le prier de venir le voir à La Roquette.

CORPS LÉGISLATIF

Séance du 10 janvier.

Après la lecture du procès-verbal et le tirage au sort des bureaux, M. le garde des sceaux monte à la tribune et s'exprime à peu près en ces termes :

Nous restons au pouvoir ce que nous étions avant d'y arriver.

Nous avons la confiance du souverain, nous vous demandons la vôtre.

Nous faisons appel à la conciliation, à l'apaisement.

Nous serons reconnaissants à la majorité de son appui.

A l'opposition de ses critiques qui nous redresseront et nous contiendront.

Nous voulons être le gouvernement national, notre but est d'arriver au progrès sans la violence, et à la liberté sans la révolution.

Trois nouvelles interpellations sont déposées :

Par M. Jules Simon sur les membres du conseil privé ;

Par M. Jules Favre, sur la politique intérieure du gouvernement ;

Par M. Picard, sur l'attribution au jury des délits de presse.

M. Raspail demande : 1° La suppression du serment devant la justice et pour les corps de l'Etat; 2° La formation d'une commission de 30 membres pour l'examen des comptes de la ville de Paris.

M. de Keratry dépose un projet de loi. Il demande que le droit de vôte soit retiré à tout individu ne sachant ni lire ni écrire.

M. Jonstone, député de la Gironde, réclame contre les décrets insérés au *Journal officiel* relativement aux produits des filatures et des forges. M. Louvet lui répond.

Viennent ensuite deux projets de loi : l'un relatif à la modification de l'article 550 du code de commerce : l'autre concernant le code rural.

M. Gambetta interpelle le gouvernement au sujet de deux soldats de la garnison de Paris qui auraient été envoyés dans un régiment d'Affrique pour avoir fréquenté les réunions publiques. Une souscription a produit 12,000 fr. pour obtenir leur libération; il désire savoir dans quel régiment ils se trouvent.

M. le général Le Bœuf, répond à M. Gambetta.

On dit que le projet de réduction du contingent militaire est ajourné.

Il est question de la retraite du général Le Bœuf qui serait remplacé au ministère par le général Trochu.

Séance du 11 janvier

Une grande émotion agite l'assemblée.

Au début de la séance, M. Guyot-Montpayrou demande que le prince Bonaparte soit jugé par les tribunaux ordinaires.

M. Rochefort : L'assassiné est un enfant du peuple. Le peuple demande justice pour son enfant. Vivons-nous sous les Bonaparte ou sous les Borgia ?

M. Le Président : rappelle M. Rochefort à l'ordre.

M. Le Ministre de la justice : Un évènement douloureux s'est produit hier.

Dès que le garde des sceaux l'a su, il a donné l'ordre d'arrêter le prince; mais le prince s'était déjà constitué prisonnier.

Le prince a demandé la juridiction du jury ; mais le ministre de la justice, en présence d'une loi formelle que l'on proposera peut-être d'abroger n'a pas cru devoir s'en écarter, cette juridiction, du reste, offre toutes les garanties désirables. C'est par un jury que le prince sera jugé.

Quant à ces excitations populaires, à ces images sanglantes que l'on étale dans les journaux elles nous inquiètent peu. Nous resterons la justice, et, s'il le faut, nous serons la force.

M. Schneider donne lecture d'une lettre du procureur général demandant à la chambre l'autorisation de poursuivre M. Rochefort.

Cette demande est renvoyée dans les bureaux.

La chambre procède ensuite à l'élection de ses vice-présidents.

Le Drame d'Auteuil.

Le bruit s'est répandu, lundi soir à Paris, que le prince Pierre Bonaparte avait tué d'un coup de pistolet, dans sa maison à Auteuil, M. Victor Noir, rédacteur de la *Marseillaise.*

Aux versions qui circulent sur cet évènement, et qui sont d'autant plus suspectes d'exagération que deux personnes seulement M. de Fonvielle, ami de la victime, et M. Pierre Bonaparte, peuvent porter témoignage nous empruntons ce qui nous paraît se rapprocher le plus de la vérité :

MM. Victor Noir et de Fonvielle venaient chez le prince Bonaparte au nom de M. Paschal Grousset, rédacteur de la *Marseillaise,* pour demander réparation d'une lettre du prince publiée dans l'*Avenir,* journal de la Corse. Une altercation eût lieu; M. Victor Noir frappa au visage le prince, qui lui tira un coup de pistolet en pleine poitrine. Blessé mortellement, M. Victor Noir fut transporté chez un pharmacien, où il expira au bout d'une demi-heure.

La *Marseillaise,* qui juge à propos d'exploiter, outrageusement pour la famille impériale et pour l'Empereur, les tristes détails de ce drame, contient le récit suivant de M. Ulric de Fonvielle, dont l'instruction aura à apprécier le plus ou moins de véracité :

« Le 10 janvier 1870, à une heure, nous nous sommes rendus, Victor Noir et moi, chez le prince Pierre Bonaparte, rue d'Auteuil, 59; nous étions envoyés par M. Paschal Grousset, pour demander au prince Pierre Bonaparte raison d'articles injurieux contre M. Paschal Grousset, publiés dans l'*Avenir de la Corse.* Nous remîmes nos cartes à deux domestiques qui se trouvaient sur la porte, on nous fit entrer dans un petit parloir au rez-de-chaussée à droite. Puis au bout de quelques minutes, on nous fit monter au premier étage, traverser une salle d'armes, et enfin pénétrer dans un salon. Une porte s'ouvrit, et M. Pierre Bonaparte entra.

» Nous nous avançâmes vers lui et les paroles suivantes furent échangées entre nous :

» — Monsieur, nous venons de la part de M. Paschal Grousset vous remettre une lettre.

» — Vous ne venez donc pas de la part de M. Rochefort, et vous n'êtes pas de ses manœuvres ?

» — Monsieur, nous venons pour une autre affaire, et je vous prie de prendre connaissance de cette lettre.

» Je lui tandis la lettre; il s'approcha d'une fenêtre pour la lire. Il la lut, et après l'avoir froissée dans ses mains, il revint vers nous.

» — J'ai provoqué M. Rochefort, dit il, parce qu'il est le porte-drapeau de la crapule. Quant à M. Grousset, je n'ai rien à lui répondre. Est-ce que vous êtes solidaires de ces charognes ?

» — Monsieur, lui répondis-je, nous venons chez vous loyalement et courtoisement remplir le mandat que nous a confié notre ami.

» — Etes-vous solidaires de ces misérables ?

» Victor Noir lui répondit :

» — Nous sommes solidaires de nos amis.

» Alors s'avançant subitement d'un pas, et sans provocation de notre part, le prince Bonaparte donna, de la main gauche, un soufflet à Victor Noir et en même temps il tira un revolver à cinq coups qu'il tenait caché et tout armé dans sa poche, et fit feu à bout portant sur Noir.

» Noir bondit sous le coup, appuya ses deux mains sur sa poitrine, et s'enfonça dans la porte par où nous étions entrés.

» Le lâche assassin se précipita alors sur moi et me tira un coup de feu à bout portant.

» Je saisis alors un pistolet que j'avais dans ma poche, et pendant que je cherchais à le sortir de son étui, le misérable se rua sur moi; mais lorsqu'il me vit armé il recula, se mit devant la porte et me visa.

» Ce fut alors que, comprenant le guet-apens dans lequel nous étions tombés, et me rendant compte que, si je tirais un coup de feu, on ne manquerait de dire que nous avions été les agresseurs, j'ouvris une porte qui se trouvait derrière moi, et je me précipitai en criant : à l'assassin.

» Au moment où je sortais, un second coup de feu partit et traversa de nouveau mon paletot.

» Dans la rue, je trouvai Noir qui avait eu la force de descendre l'escalier, et qui expirait...

» Voilà les faits tels qu'ils se sont passés, et j'attends de ce crime, une justice prompte et exemplaire. — *Ulric de Fonvielle.* »

La relation écrite par le Prince lui-même, présente les choses différemment :

« Après la lecture de la lettre de M. Grousset, j'ai dit : — Avec un de ses manœuvres, non! — J'avais la main droite dans la poche de mon pantalon, sur mon petit révolver à cinq coups, lorsque le grand (Victor Noir) m'a frappé fortement au visage. Le petit (M. de Fonvielle) a tiré de sa poche un pistolet à six coups. J'ai fait deux pas en arrière et j'ai tiré sur celui qui m'avait frappé. L'autre s'est accroupi derrière un fauteuil, et de là, cherchait à tirer; mais il ne pouvait armer son pistolet. J'ai fait deux pas sur lui et je lui ai tiré un coup qui ne doit pas l'avoir atteint. Il a gagné la porte et s'est arrêté dans la chambre voisine en tournant son pistolet contre moi ; je lui ai tiré un autre coup, et enfin il est parti. »

On lit dans le *Journal officiel :*

« En apprenant la nouvelle de l'homicide commis par le prince Pierre Bonaparte, M. le garde des sceaux a aussitôt ordonné son arrestation. Le prince avait été au-devant de cet ordre en se constituant prisonnier, dès 5 heures, entre les mains du commissaire de police d'Auteuil. Il a été immédiatement conduit à la conciergerie. »

Un décret impérial ordonne la convocation de la chambre des mises en accusation de la Haute-Cour de justice pour statuer sur le fait d'homicide imputé au prince Pierre Bonaparte. L'information a été commencée immédiatement. Lundi, à minuit, M. de Fonvielle a été interrogé par le juge d'instruction.

Les journaux républicains et socialistes ont publié au sujet de ce douloureux événement des articles empreints d'une extrême violence. Le *Rappel* et la *Marseillaise* ont été saisis; ce dernier journal, pour une sorte d'appel aux armes signé de M. Rochefort. Une demande en autorisation de poursuites est présentée au Corps législatif.

Le prince Pierre Bonaparte prétend qu'il n'est pas justiciable de la Haute-Cour, et il demande à être renvoyé devant la cour d'assises. Il a fait demander dans la journée M. Bernier, juge d'instruction, qui l'a interrogé hier; mais ce magistrat était absent. On disait qu'il était allé, assisté de M. l'avocat-général Aulois, examiner les lieux où la scène sanglante d'hier s'était passée.

On pense que l'instruction marchera très-vite et qu'elle sera terminée dans quelques jours.

La famille de M. Victor Noir se porte partie civile dans le procès.

Voici la lettre adressée par le prince Pierre Bonaparte à M. Rochefort :

« Paris, 7 janvier 1870.

» Monsieur, après avoir outragé, l'un après l'autre, chacun des miens, et n'avoir épargné ni les femmes ni les enfants, vous m'insultez par la plume d'un de vos manœuvres.

» C'est tout naturel, et mon tour devait arriver.

» Seulement, j'ai peut-être un avantage sur la plupart de ceux qui portent mon nom : c'est d'être un simple particulier, tout en étant Bonaparte.

» Je vais donc vous demander si votre encrier se trouve garanti par votre poitrine, et je vous avoue que je n'ai qu'une médiocre confiance dans l'issue de ma démarche.

» J'apprends, en effet, par les journaux, que vos électeurs vous ont donné le mandat impératif de refuser toute réparation d'honneur et de conserver votre précieuse existence.

» Néanmoins, j'ose tenter l'aventure, dans l'espoir qu'un faible reste de sentiment français vous fera vous départir, en ma faveur, des mesures de prudence et de précaution dans lesquelles vous vous êtes réfugié.

» Si donc, par hasard, vous consentez à tirer les verroux qui rendent votre honorable personne deux fois inviolable, vous ne me trouverez ni dans un palais ni dans un château ; j'habite tout bonnement 59, rue d'Auteuil, et je vous promets que si vous vous présentez, on ne dira pas que je suis sorti.

» En attendant votre réponse, j'ai encore l'honneur de vous saluer.

» PIERRE-NAPOLÉON-BONAPARTE. »

Le *Figaro* a des renseignements sur l'impression que la nouvelle du meurtre a produite aux Tuileries :

L'Empereur a appris la nouvelle de l'événement à la gare Montparnasse, en descendant du train qui le ramenait de Rambouillet. M. Piétry, préfet de police, qui venait de la savoir à l'instant par un agent qu'on lui avait expédié, l'a transmise à Sa Majesté, qui est devenue très-pâle et a demandé au préfet de déférer immédiatement l'affaire à la justice.

M. le Préfet est rentré sur le champ à la préfecture, où il a fait appeler dans son cabinet M. le procureur général et M. le procureur impérial.

En quittant la Chambre, après s'être fait remettre toutes les notes concernant l'affaire, M. Emile Ollivier donna l'ordre d'arrêter le prince, puis il se rendit au château où l'Empereur l'attendait.

Il exposa, au point de vue juridique, la gravité de la situation dans laquelle se trouvait M. Pierre Bonaparte, et lui annonça qu'il venait de prescrire l'ouverture immédiate de l'instruction, dont le premier devoir était de s'assurer de la personne du coupable.

— J'approuve tout ce que vous avez fait, aurait dit Sa Majesté ; personne dans ma famille n'est au-dessus des lois, et la justice doit suivre son cours avec la plus large publicité possible.

En attendant les détails biographiques, que nous donnerons demain sur le prince, disons qu'il est issu du second mariage de Lucien Bonaparte, prince de Canino, frère de Napoléon premier, avec Mlle de Bieschamps. Il a été représentant de la Corse à la Constituante et à la Législative : il siégeait à l'extrême gauche.

Chronique locale.

Chemin de fer d'Orléans.

CAHORS A LIBOS

Départs :	*Arrivées :*
Omnibus mixte, 6 15 matin.	8 matin.
Poste mixte, 12 40 soir.	2 52 soir.
Omnibus mixte, 5 40 soir.	7 26 soir.

LIBOS A CAHORS

Départs :	*Arrivées :*
Poste mixte, 9 30 matin.	11 5 matin.

mnibus mixte, 5 25soir. 7 40 soir.
— — 7 55 soir. 9 43 soir.

CALENDRIER DU LOT

DAT	JOURS.	FÊTES	FOIRES.
13	Jeudi.	Oct de l'Ep.	Catus Concots Sauzet Lavercantière Souillac.
14	Vend	s Hilaire.	Montcabrier
15	Samedi	s P. et s M.	Grézels Figeac

N. L. .....le 2, à 0 h.15 du matin.
P. Q. .....le 9, à 9 12 du soir.
P. L. .....le 17, à 2 55 du soir.
D. Q. .....le 24, à 10 32 du matin.
P. L. .....le 31, à 3 50 du soir.

Nous recommençons aujourd'hui le service du compte-rendu analytique des séances du Corps législatif à ceux de nos abonnés qui nous en ont fait la demande.

Nous tenons à la disposition des nouveaux souscripteurs le compte-rendu de la session extraordinaire.

M. le Préfet, continuant ses visites aux établissements d'instruction et de charité, s'est rendu, hier, à l'école des Frères, accompagné de M. le Maire et de plusieurs membres du conseil municipal. M. de Jessaint a été reçu dans une des vastes salles de cet Etablissement, décorée pour la circonstance avec le bon goût que mettent en toutes choses ces excellents frères des écoles chrétiennes. Tous les élèves étaient réunis dans cette salle, et après quelques chants de bienvenue, l'un d'eux a débité un discours fort bien tourné auquel M. le Préfet a répondu par quelques paroles d'éloge pour la municipalité, pour l'établissement et ses directeurs. Le jeune orateur a été très affectueusement embrassé par le premier magistrat du département qui, marquant son passage par un jour de congé, a été salué par les cris de : Vive l'Empereur ! vive le Préfet !

M. de Jessaint a visité ensuite la salle d'asile. Il s'est montré satisfait au double point de vue de l'hygiène et des soins que les sœurs donnent aux pauvres petits êtres qui leur sont confiés.

Comice agricole de Martel

Le comice agricole du canton de Martel s'est réuni, le 26 décembre dernier, pour procéder à la distribution annuelle des primes de ses divers concours. — L'assemblée était nombreuse, car chacun avait voulu participer à cette fête des cultivateurs, et affirmer sa sympathie pour cette institution qui, quoique n'ayant pas encore atteint le degré d'utilité qu'on peut lui présager dans l'avenir, n'en cherche pas moins par son activité, ses travaux et ses récompenses, à donner de larges développements à chaque branche de l'industrie agricole.

A la fin du repas, M. Louradour, président du comice, a prononcé le discours suivant qui a été vivement et unanimement applaudi :

Messieurs et chers collègues,

L'esprit de l'homme est essentiellement investigateur et progressif. Impatient de franchir l'horizon des vérités acquises, il s'élance infatigable à la découverte de vérités nouvelles. Bien aveugles seraient ceux qui prétendraient le retenir stationnaire ou indifférent. Les limites du cercle dans lequel se meut son activité incessante, Dieu seul les a tracées, Dieu seul les connaît.

Tourmenté de cette fièvre de l'inconnu, de cette soif de l'avenir, notre âge, comme ses devanciers, fournit sa laborieuse étape dans le chemin de la vie de l'humanité; et ne craignons pas que paresseuse et stérile, notre génération laisse s'arrêter immobile l'aiguille du progrès sur le cadran des siècles. Depuis notre dernier banquet annuel, que de faits ont surgi, divers mais importants, différemment appéciés, mais dignes de fixer l'attention de tous. Parmi ces faits, la plupart, étrangers à l'objet de nos réunions, il en est dont j'ai le droit, j'allais dire le devoir, de vous entretenir.

La France agricole semblait sommeiller, doucement bercée par les échos lointains de l'enquête et par les pompes retentissantes des concours officiels, lorsque soudain elle s'est trouvée debout prête à répondre à la patriotique initiative de quelques amis dont elle connaît le dévouement et l'intelligence. Vous m'avez devancé, vous avez tous nommé la société des agriculteurs de France. Hier encore c'était un beau rêve, mais c'était un rêve ; aujourd'hui, c'est une réalité pleine de vie, une institution riche de promesses. Hier c'était un simple état-major sans soldats, aujourd'hui, les cadres se remplissent, c'est déjà la grande armée des agriculteurs de France, demain ce sera, j'espère, l'universelle, l'admirable association du monde agricole tout entier. Je me plais à prédire cet immense ce prodigieux succès; puisse cet oracle être plus sûr que celui de Calchas, c'est le vœu de nous tous, c'est le vœu de tous les agriculteurs. Je serais heureux de voir notre cher comice de Martel correspondre à l'invitation fraternelle qui lui en est faite et entrer résolument dans cette ligue généreuse du bien public.

Me voilà naturellement ramené à la constante préoccupation qui m'anime toutes les fois que j'ai l'honneur de prendre la parole au milieu de vous : *l'organisation de l'agriculture*. Vous me pardonnerez mon insistance en considération de la moralité et de l'utilité du but que je vous propose. Je ne viens pas, comme ce célèbre romain, brûlé d'un patriotisme exagéré, vous demander à chaque réunion la ruine de Carthage, non ! Si le paganisme qui avait élevé l'illustre Caton laissait accès à la haine et à la vengeance, la sainte religion que nous ont apprise nos tendres mères chéries n'a de place que pour l'amour et le pardon.

Dans le livre d'or des nations modernes poussées par la civilisation chrétienne, je vois deux sœurs éblouissantes : l'industrie et le commerce qui saluent affectueusement l'agriculture du nom deux fois gracieux de *sœur aînée*. Amis passionnés des champs, mais aussi de toutes les grandes choses qui révèlent la puissance et l'énergie de l'homme, confondons ces trois sœurs augustes dans un même concert de louanges et d'encouragement. Mais n'oublions pas cependant que le commerce et l'industrie, organisés pour la défense et le triomphe de leurs intérêts communs sollicitent impérieusement l'organisation de l'agriculture veuve de ses congrès librement élus ; n'oublions pas cette grande et inévitable vérité de tous les temps et de tous les lieux : qu'avant tout il faut vivre ; n'oublions pas que l'agriculture est par sa *nature* la première force vitale du pays, comme elle en est par le *nombre* la première force politique.

O laboureurs, quelle est donc notre valeur et notre puissance ! Montrons-nous dignes des nobles destinées qui nous sont réservées ; que le sillon soit pour nous la moralisation incessante par le travail incessant; qu'il soit pour nous une école salutaire de patriotisme et d'indépendance; loin du luxe qui énerve et démoralise, loin de l'oisiveté, mère de la dépravation et du déshonneur, continuons à enrichir le monde de nos produits divers et pour prix des soins et des sueurs dont nous saturons nos champs, sachons fièrement nous contenter du pain de notre modeste chaque jour. Etranger au faste des cours, et aux tumultes des rues, sachons nous préserver également de la lèpre des courtisans et des convoitises insensées. Ennemis du despotisme qui est la licence d'en haut et de la licence qui est le despotisme d'en bas, soyons le trait d'union sympathique et indissoluble entre l'autorité et la liberté trop souvent divisées pour le malheur des peuples ; que par notre influence légitime et bienfaisante, l'autorité pure des abus de la force, soit le soutien naturel et respecté du droit méconnu, de la faiblesse opprimée ; qu'elle voie dans la liberté, non plus une rivale jalouse, mais une sœur bien aimée féconde en bons conseils qui loin d'engendrer les mauvaises passions, les étale au grand jour dans leur nudité. Laissons les régions désolées par les vents qui sèment les tempêtes ; restons dans l'atmosphère calme et sereine de la modération et de la justice où résident la force et la vertu. Essayons-nous à marcher sans lisière vers les actes virils de l'âge mur. Armés du suffrage universel, ce chassepot irrésistible de la liberté moderne, déposons dans l'urne civique, avec un concert unanime d'amour de la patrie, nos six millions de cartouches pacifiques, et la France reconnaissante nous devra l'exemple de l'union et des mâles vertus qui font le bonheur et la grandeur des nations.

A l'union des agriculteurs pour le bien public !!

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Compositions du 20 au 24 décembre 1869.

Mathématiques élémentaires.
Dessin d'imitation : — 1 Rigal, 2 Rouch.
Mathématiques préparatoires.
id. — 1 Dufour P., 2 Miquel.
Réthorique.
id. 1 Lambert, 2 Escrouzailles.
Seconde.
id. — 1 Painchenat, 2 Ménard.
Troisième.
id. — 1 Serrano, 2 Ausset.
Quatrième.
id. — 1 Lescale, 2 Barancy.
Cinquième.
id. — 1 Lachiche, 2 Delmas.
Sixième.
id. — 1 Icres, 2 Desbans.
Classe préparatoire.
Première division.
Ecriture : — 1 Peyrissac, 2 Girardeau.
Deuxième division.
id. — 1 Hermann, 2 Brugalières.
Troisième division.
id. — 1 Blanc, 2 Ilbert.
Enseignement secondaire spécial.
Troisième année.
Dessin d'imitation : — 1 Rozières A., 2 Durupt.
Deuxième année.
id. — 1 Lhéray, 2 Rozières L.
Première année.
id. — 1 Lauvel, 2 Constant.
Année préparatoire.
id. — 1 Chainet, 2 Rozières E.

Le Proviseur, RICHAUD

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 8 au 12 janvier.

Naissances

Quercy, Anna, rue du Moulin St-James. — Galtié, Marie, à Labarre.

Mariages.

Delfour, Jean-Louis-Paul, et Valet, Hélène.

Décès

Malvidet, Marianne, 90 ans, veuve Verdet, rue Cheval Blanc. Barrès, Louis, sellier 77 ans, rue des Augustins. — Saint-Amour, François, célibataire 68 ans, né à Lunac, Aveyron. — Lavinal, Jean-Léon, domestique 35 ans, célibataire né à Rueyres, Lot, Grande-Chartreuse. — Chabasseur, Antoinette, 54 ans, épouse Vialar, rue St-James. — Astruc, Jean, 92 ans, rue du Four St-Laurent.

Pour la chronique locale A Laytou.

Crédit Foncier de France

Prêts avec amortissement. — Extinction de la dette en 60 ans ; Faculté de se libérer par anticipation à toute époque.

Montant du prêt : Moitié de la valeur des biens. — Le tiers seulement sur les vignes et les bois,

Taux de l'annuité: pour les prêts sur propriétés rurales :

5.82 % les 20 premières années,
5,77% les 20 années suivantes,
5,72% les20 dernières années.

Pour les prêts sur propriétés urbaines : 5,87 %

S'adresser à MM. les notaires, ou directement an Crédit Foncier, 19, rue Neuves des Capucines à Paris.

Revue Financière.

Allons ! voilà une année qui commence bien. La rente dépassant 74 fr. et les autres valeurs prenant un essor analogue, il est permis de compter sur la reprise du commerce et de l'industrie. Cette reprise vient à point, succédant au chômage de l'atelier, à la langueur des affaires. C'est un grand service que rend le nouveau ministère par la confiance qu'ils inspire ; nous espérons qu'il le complétera par les actes qu'il promet. L'activité dans la sécurité, le progrès dans la prévoyance, ces quatre mots renferment toute la politique.

Du 31 décembre au 8 janvier, le trois pour cent a gagné 1.75, finissant la semaine à 74.55. C'est un taux où on ne l'a pas vu depuis nombre d'années. Aussi les titres affluent-ils sur le marché, une forte quantité venant de la province. Mais si les vendeurs sont impatients de réaliser le profit d'hier, les acheteurs sont empressés d'avoir le bénéfice de demain. S'il n'en était pas ainsi, le marché eût été écrasé ; il est stimulé seulement, ce qui montre combien est sérieux le mouvement ascensionnel.

La Banque de France a été avantagée, pour la période hebdomadaire, de 50 fr., fermant à 3,880. On s'attend à la continuation de la hausse. Les actionnaires de notre grand établissement financier ne se pressent pas, mais ils arrivent. La Banque d'Angleterre achève laborieusement sa liquidation de fin d'année.

Après quelques hésitations, le Crédit Foncier s'est vivement engagé vers la hausse. Dans une seule Bourse, le coupon de 25 fr., détaché la veille, a été rattrapé. Clôture de samedi 1785.

On a détaché aussi le coupon (2.50) de l'Italien, et cette opération a fait justice de rumeurs plus malveillantes que désintéressées. Les titres sont à 56.20, presque 10 fr. de mieux que l'an dernier à pareille époque.

Tandis que le Crédit Mobilier gagne 2.50 (à 210), la Compagnie Immobilière perd 5 fr. à 85. Il est bien temps que, de manière ou d'autre, on arrive à un arrangement quelconque entre les deux sociétés. Les intéressés, en province comme à Paris, se lassent d'attendre.

Hausse de 12.50 sur le Comptoir d'escompte, qui a fini la semaine à 720. La Société générale est avantagée de 27.50 (à 617.50). Le Crédit industriel de 2.50 (à 640) Le gaz parisien de 22.50 (à 1672.50). Les Omnibus de 5 fr. (à 815).

On signale une reprise d'activité quant aux titres du Canal de Suez. La hausse hebdomadaire est de 20 fr. (à 377.50). L'exploitation sûre et assidue de cette grande voie est un fait accompli.

Bulletin Agricole

Si vous croyez que dans les campagnes on ne s'occupe pas de politique ?... On s'en occupe si bien que l'on est charmé de savoir qu'il y a, parmi les nouveaux ministres, des hommes attachés de cœur et de dévouement aux intérêts agricoles, M. Buffet, ministre des finances, a siégé maintes fois dans nos concours régionaux ; M. de Talhouët, ministre des travaux publics éleveur et agronome, est lauréat de la prime d'honneur de la Sarthe ; M. Chevandier de Valdrôme, ministre de l'intérieur, est est président de la société forestière de France. Voilà, dit on aux veillées, des personnages qui défendront aussi bien que des avocats ou des médecins les droits et les intérêts de la population rurale.

Du reste, à l'œuvre on reconnaîtra l'ouvrier, et tant mieux si les espérances qu'on a sont réalisés !

En attendant, la situation agricole ne périclite pas. Les mercuriales pourraient avoir une tenue moins incertaine, mais les emblavuresse présentent généralement bien. C'est une compensation, sauf que la perte sur le grain vendu est sûre, et que le gain sur le blé semé est aléatoire. Les prix sont plus fermes dans les rayons du Sud et du Nord-est, plus faibles dans le sud-est, le nord-est et le centre. Le cours moyen du blé, qualité marchande de 77 à 78 kil., est pour le moment de 18.50 à 19 fr. (l'hect.) En halle de Paris, voici les cours : farines huit maques 54.75. Blés peu demandés de 30.50 à 31.50 (les 120 kil.) Seigles même situation de 19 à 19,25 (les 115 kil.). Orges mieux placées que la semaine dernière, de 17.75 à 18.25 (les 100 kil.) Avoines en reprise favorable de 17.50 à 18 (les 100 kil.) Le tout sur quai ou en gare d'arrivée.

Les affaires continuent d'être médiocrement actives dans nos ports marchands; elles sont à peu près limitées à la consommation locale ou régionale. C'est ainsi que Marseille n'a vendu que 36.000 hectolitres de blé dans la dernière semaine de décembre.

Nouvelle oscillation sur les marchés étrangers. Liverpool et Cologne sont en baisse légère, Amsterdam tient mieux les cours. A Berlin le blé vont 21,25 (les 100 kil.) A Bruxelles 25 a 26. Les avis d'Odessa constatent un stock considérable, mais de la fermeté dans les prix.

Les transactions vinicoles restent sans grande activité tant à Paris que sur les lieux de production. Pour trouver acheteur il faut baisser les prix, et l'on a de la peine à s'y résigner, surtout étant donné le mérite de 1869 supérieur au 1868. Vignerons et marchands voient avec satisfaction qu'un nouvel entrepôt va être conduit à Bercy. Quant aux traités de commerce, le moins qui puisse arriver sera le maintien des conditions actuelles; peut-être même les améliorations par rapport aux qualités secondaires, pour lesquelles les droits sont à peu près prohibitifs.

Peu de changement sur les spiritueux. Les alcools betterave sont côtés à Paris de 54 à 55 (l'hect,) Languedoc de 82 à 83 en baisse, Les eaux-de-vie sont calmes.

De même pour les sucres. La denrée indigène fait 61.75 (les 100 kil.) blanc 71.75. Raffinés de 129 à 130.

La première semaine de janvier s'est tenue en baisse à l'égard des huiles. On traite à Paris les colzas disponibles dans les 99.50 à 100.50 (les 100 kil.) Graine à Caen 31 (l'hect.) avec un peu de hausse. A Berlin, l'huile colza vaut de 94 à 95.

Forts approvisionnements, surtout en bœufs, cette semaine au marché de La Villette Lundi 3.138 bœufs, 13.967 moutons. Prix moyen des premiers 1.44 (le kil.) des seconds 1.54. Jeudi 2.580 bœufs et 11.733 moutons. Vente active. Prix moyen des bœufs 1 44 comme le lundi ; des moutons 1.58, hausse de 04 c. Les porcs gras étaient au nombre de 4.031. On les a placés assez lentement au cours moyen de 1.40 (le kil.). Les bandes de bœufs provenaient de la Nièvre et de l'Allier, de la Normandie et du Limousin, etc. Les principaux lots de moutons étaient envoyés d'Allemagne, de Seine-et-Oise, d'Indre-et-Loire, etc.

Les premières foires d'hiver, dans les départements, voient assez de bétail, et la qualité est géneralement bonne. Cela prouve deux choses d'abord que l'élevage se développe dans les exploitations; ensuite que la viande maigre tend à disparaître de l'étal du boucher et par conséquent de la cuisine. Une livre de bœuf ou de mouton gras que vous payez 75 ou 80 c. à Paris il faut parler de 1.10 à 1.20 c. est meilleur marché que la chair médiocre livrée à 60 ou 65 c. Les gourmets, et même les gourmands ne nous démentiront pas plus à ce sujet que les ménagères LAFFITE.

Variétés

SAINTE-BEUVE

(de l'académie française)

Esquisse de sa carrière et de son rôle littéraire.

VII

Dans l'intervalle de la composition des deux principales parties de son grand ouvrage, ayant commencé mais non fini son étude sur Pascal, Sainte-Beuve fut élu à l'académie française, où il vint prendre place le 27 février 1845. L'éloge qu'il prononça de son prédécesseur, le poète Casimir Delavigne, est un de ses portraits, mais le plus terne, le plus effacé qu'il ait jamais écrit. L'écrivain, tout prisme sautier d'alors et tout frotté d'austérité janséniste, n'annonçait aucune aptitude pour le rôle de panégyriste officiel. — Il affecta même au début de son discours de marquer sa prédilection « vers les sujets élevés et sérieux qui sont faits pour remplir la seconde moitié de la vie ! »

Ailleurs, dans ses pensées détachées, il juge bien autrement l'effet de l'âge sur ses contemporains et peut-être d'avance sur lui-même : — « Quand je vois les chutes, les déviations, les démences et les abjections qui ont lieu chez tant d'hommes distingnés après l'âge de quarante ans, je me dis : c'est la jeunesse encore qui, malgré ses fougues et ses promptitudes est sérieuse et sensée ; c'est la seconde partie de la vie qui se fait égarée ou légère (1). »

Se serait-il déjà senti sur la pente où il devait si brusquement glisser plus tard ? A quoi donc lui servait de voir d'un œil si exercé, le mal des autres, s'il n'en profitait pas pour éviter lui-même de semblables entraînements? — Nommé conservateur de la bibliothèque Mazarine, vers 1840, Sainte-Beuve jouissait de l'honnête aisance attachée à des fonctions si conformes à ses goûts, lorsque la révolution de février 1848 éclata. Les inimitiés que sa plume effilée et volontiers agressive lui avait créées dans la littérature et la politique réagirent contre lui. Les républicains qu'il avait traités fort légèrement furent inexorables. Privé de son modeste emploi, l'ex-bibliothécaire se ressouvint qu'il était homme de lettres et redemanda noblement son pain à sa profession. Mais les belles lettres étant fort peu goûtées en France, au lendemain des journées de février, d'avril et de juin, Sainte-Beuve n'hésita pas à transporter son bagage par de là la frontière. Il ne se fit pas prier pour accepter une chaire à l'université de Liége.

Pour capter la faveur des libérâtres Belges ou même pour rentrer en grâce auprès de la démocratie, le nouveau professeur, flairant le profit et le succès même au prix d'un peu de scandale, entreprit de démolir un homme qui venait à peine de mourir plein de gloire et d'années, un homme qu'il avait lui-même comblé d'hyperboles louangeuses, mais un homme dont tout le tort grave était, en présence du triomphe de l'égalité, de la vulgarité modernes, de représenter la cause vaincue et d'en avoir illustré la défaite. La victime de choix offerte habilement par Sainte-Beuve, à l'esprit de dénigrement démocratique et social, ce fut l'écrivain monarchique et chevaleresque par excellence, ce fut Chateaubriand. Son cours n'embrassa pas d'autre sujet, et il l'a encore développé dans les deux volumes intitulés *Chateaubriand et son groupe littéraire.* —

Le mot de *groupe* rend très-bien le sens particulier et la tendance de ce livre. L'auteur s'y montre en effet maître dans l'art perfide de *grouper* les faits et les anecdotes, comme d'autres le sont dans l'art de grouper les chiffres. Sa méthode consiste à atténuer les beautés et à renchérir sur les défauts tant du talent que du caractère, à se servir des imperfections de l'homme afin de diminuer autant que possible l'écrivain. Pour cela faire, il n'est rien qu'il n'épargne, ni les détails plus ou moins indiscrets, ni les commentaires désobligeants, ni les insinuations, ni les restrictions équivoques. Ce n'est pas sans se contredire souvent lui-même, suivant son irrémédiable habitude, que Sainte-Beuve poursuit son œuvre d'analyse froide et malveillante ; on dirait que sa main hésite en portant le scalpel dans tous les fibres secrets de cette existence si noble, si pleine, si poétique. Voilà que tout à coup, à travers l'effort visible de son parti-pris il revient à sa primitive admiration pour celui qu'il appelle le grand enchanteur, le magicien de notre littérature. « Quinze ans, a dit Tacite (*Agricolæ vita III*) c'est un espace considérable de la vie humaine ; c'est le temps qu'il faut à une génération pour se produire, pour naître, fleurir et régner, puis se trouver en face d'une autre génération nouvelle déjà grandie qui lui dispute l'Empire. Eh bien, il y a un homme qui a eu le privilége de durer et de persister dans les trois périodes, durant les trois fois quinze ans que nous avons traversés : trois âges d'homme. Sous le consulat et l'Empire, il brilla du premier jour, dès le premier matin comme un météore. Sous la Restauration, il est à son zénith, il la remplit. Bien plus, il est au cœur des choses et des luttes de chaque jour, et l'on reconnaît son épée à l'éclair dans chaque mêlée. Sous le dernier régime, il se tient à l'écart et ne sort plus de sa tente que par intervalles, il n'a plus, si vous le voulez, qu'un règne *honoraire ;* mais enfin le respect, l'admiration ne se sont pas retirés de lui un seul jour. Il y a là une destinée littéraire et plus que littéraire, une destinée vraiment historique et monumentale, à laquelle se rattache de loin aux yeux de la postérité toute une période accomplie. On peut dire que M. Chateaubriand est et demeurera en perspective le premier, le plus grand des *lettrés français* de cet âge (1). »

Et c'est sur l'ensemble majestueux d'une telle carrière, sur le socle et le revers d'un tel monument qu'il inscrit comme à plaisir une foule d'épigrammes d'interprétations malignes ; il ne passe rien à « cette grande nature primitive, » ni ce qu'il appelle « ses sentiments de parade, ses dépits d'ambitieux, ses fatuités d'hommes de lettres, » sans pouvoir nier pourtant « les perpétuels jaillissements et l'élévation extraordinaire de son talent » et forcé par manière de conclusion de rendre hommage à cette imagination étrange, mélancolique et radieuse, qui monte puissamment et se déploie dans les solitudes du ciel comme le Condor..... à celui que notre siècle, jeune encore, salua et eut raison de salue comme son Homère. »

Tel fut, au reste, pour la plupart de ses contemporains illustres le procédé critique, ou pour mieux dire anecdotique de Sainte-Beuve. Les chicaner sur des points secondaires, les déshabiller petit à petit, les égorgiller tout doucement, découronner insensiblement de tout idéal leur caractère et leur talent, et faire apparaître derrière l'écrivain, toujours, il est vrai, quelque peu théâtral, l'homme de la vie intime, réelle et prosaïque. C'est là le genre où excelle le savant et spirituel auteur des *Portraits* et des *Causeries du Lundi.* « Il retrace, a dit de lui le loyal et judicieux critique que nous avons déjà cité (1), des vues d'intérieur dans lesquelles les personnages dont il évoque la vie et dont il étu-

(1) *Portraits contemporains et divers,* T III, p. 514
(1) Chateaubriand et son groupe littéraire, T. 1er p. 45.

die les œuvres sont comme encadrés, et se détachent sur un fond d'anecdotes groupées avec art, de détails biographiques étudiés à la loupe, des médisances spirituelles qui, autour de cette vie évoquée, raniment les mille bruits qui l'environnèrent. Du reste, nulle trace d'esthétique, rien qui dénote cette critique trascendante qui s'élève à la contemplation des principes, mais une analyse fine, subtile, ingénieuse et chagrine, le talent d'observation d'un moraliste pessimiste... Le cœur humain est plain d'envie; après le bonheur d'entendre dire du bien de soi, la plus grande satisfaction que puissent éprouver les hommes dont le cœur n'est pas purifié par le christianisme, c'est d'entendre dire du mal des autres. De là, en grande partie, l'attrait de la satire, du pamphlet, de cette biographie littéraire qui recueille les anecdotes et connaît l'art de les assaisonner. »

Un persifflage élégant, un septicisme amer enveloppé de formes délicates, un art consommé de tout dire ou de tout laisser entendre, une intuition raffinée, habile à saisir tous les disparates comme toutes les ressemblances, un soin minutieux des détails, une épuisable curiosité d'informations, une précision, une finesse inouie de touche et de nuances, telles furent, comme peintre et comme penseur, les brillantes, mais incomplètes qualités de Sainte-Beuve. Il lui manqua pour atteindre la perfection de son genre, une direction plus constante, une philosophie plus arrêtée, une morale plus haute, une science de la vie plus grave et plus désintéressée. L'homme chez lui fit trop souvent défaut au maître, à l'académicien. Son tempérament d'artiste irritable, pointilleux, mobile, inconstant, tout pétri de sourdes malices, d'arrière-pensées enfiellées, de boutades vaniteuses et de capricieux revirements, explique, en les faisant déplorer, les lacunes, les étroitesses et les variations de son rôle littéraire.

(2) Alfred Nettement, *loco cit.* p. 82.

C. DELONCLE.

(*La suite prochainement.*)

AVIS IMPORTANT

Les expériences comparatives faites dans les hôpitaux de Paris constatent que le SIROP et la PATE de NAFÉ de Delangrenier sont les pectoraux les plus *efficaces* contre les *catarrhes*, asthmes, *toux*, grippes, *coqueluches*, maux de gorge et toutes les *irritations* de la *poitrine* et des bronches. — Dépôts dans les pharmacies.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Se vend dans toutes les pharmacies.

OBLIGATIONS

Ville de Paris 1869

TIRAGE 15 JANPIER

GROS LOT: 200,000 francs.

Pour acheter de ces Obligations avant le tirage, il suffit d'adresser le premier versement de **12 fr.** (mandat de poste) par titre, à **MM. J. Stein et Ce**, BANQUIERS A PARIS, PASSAGE JOUFFROY, 40. Par retour du courrier, on reçoit un certificat qui indique le prix d'achat et le numéro de l'Obligation, et qui donne droit au tirage du 15 janvier prochain. Les versements ultérieurs, suivant prospectus.

Quinze jours après le tirage, on peut résilier son achat sans avis et sans autres frais, en abandonnant les **12 fr.** pour frais de négociation et différence entoe achat et vente.

Achat et vente au comptant de toutes les Valeurs cotées et non cotées, Ordres de Bourse, Encaissement de coupons, etc.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE CAHORS.

Étude de Me Jules BILLIÈRES, avoué licencié, rue de la préfecture, maison Pagès.

EXTRAIT D'UNE DEMANDE

EN

Séparation de Biens

Par exploit du sieur Milhet, huissier à Cazals, en date du huit janvier courant, enregistré.

La dame Marie ALIX, sans profession, épouse de Pierre Delsuc, domiciliée de la commune des Arques, ayant Me Jules Billières pour son avoué près le tribanal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure.

A rendu assigné devant ledit tribunal civil de Cahors, en séparation de bien.

Le dit Pierre DELSUC, boulanger, son mari, aussi domicilié de la commune des Arques.

Pour extrait certifié conforme, par l'avoué poursuivant soussigné, — Cahors, le dix janvier mil huit cent soixante-dix.

J. BILLIÈRES, avoué, signé.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Etude de Me Marius Bétille, avoué à Figeac.

M. le maire de Lacapelle-Marival a acquis du sieur G.-G. Arnal, propriétaire des immeubles attenant au bâtiment servant de Mairie et de Prétoir. Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au greffe du Tribunal civil et signification de ce dépôt a été faite à M. le Procureur impérial de Figeac et aux intéressées.

Etude de Me Etienne Vival, avoué à Figeac.

D'un exploit de Bru, huissier, il appert que dame Issali a formé devant le Tribunal civil de Figeac une demande en séparation de biens contre son mari J. Lapierre.

(Extrait de l'*Echo du Quercy* du 8 janvier).

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Etude de Me Dambert, avoué à Gourdon.

L'adjudication des immeubles saisis au préjudice du sieur François Vilatte, ancien huissier, demeurant à Souillac, aura lieu le huit février mil huit cent soixante-dix, à une heure de l'après-midi, au Tribunal civil de Gourdon.

Les enchères seront ouvertes et reçues sur la somme de cinq cents francs, ci..... 500 fr.

Par acte du vingt-quatre octobre mil huit cent soixante-neuf, passé devant M. le maire de la commune de Labastide-Murat, le sieur Pons, propriétaire à Labastide-Murat, a cédé au département, pour le service de la route départementale numéro 5, 224 mètres de sol de maison pour la somme de dix mille francs, ci..... 10,000 fr.

Etude de Me Lagranville, avoué à Gourdon.

Les immeubles saisis au préjudice de Marie Villars, épouse en secondes noces du sieur Pierre Serres, cultivateur, demeurant au lieu de Boucot, commune du Vigan, seront vendus aux enchères le huit février mil huit cent soixante-dix, à une heure après-midi, au Tribunal civil de Gourdon.

Les enchères seront ouvertes sur la mise à prix de quinze cents francs, ci..... 1,500 fr.

(Extrait du *Gourdonnais* du 6 janvier 1870.

Arrondissement de Cahors

Etude de Me Jules BILLIÈRES, avoué-licencié à Cahors, rue de la Préfecture, maison Pagès.

VENTE

PAR

Licitation

SUR BAISSE DE MISE A PRIX

Fixée au NEUF FÉVRIER *prochain, à onze heures du matin, au tribunal civil de Cahors, devant M. DEPEYRE, juge-commissaire.*

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra que par jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le vingt-cinq août dernier, en forme, enregistré et signifié.

Entre le sieur Jean **POMIÉ**, menuisier, habitant et domicilié à la commune de Montcuq, demandeur, ayant M. Jules Billères, pour avoué constitué près le tribunal civil de l'arrondissement de Cahors, avec élection de domicile en ses études et personne audit Cahors, où il demeure.

Joséphine **POMIÉ** et François **LESCALE**, plâtrier, son mari, pris en sa meilleure qualité et pour assister et autoriser son épouse à ester en justice, habitants et domiciliés de la ville de Cahors, ayant Me Léon Talou, pour leur avoué près ledit tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne audit Cahors, où il demeure.

Pierre **FLOURENS**, propriétaire, pris en sa meilleure qualité, et comme tuteur de Jules et Léon **FLOURENS** ses enfants mineurs.

Jeanne **POMIÉ** et Jean-Baptiste **GRUFFEILLES**, agent d'affaires, son mari, pris en sa meilleure qualité et pour assister et autoriser son épouse à ester en justice.

Joséphine-Julie **FLOURENS** et Jean **SEGAUD**, limonadiers, mariés, habitant et domiciliés de la ville de Cahors, le mari pris pour assister et autoriser son épouse à ester en justice et en tout autre et meilleure qualité s'il en a, et lesdits mineurs Flourens et dame Ségaud, comme héritiers et représentants de Justine **POMIÉ**, épouse dudit Pierre Flourens, leur mère décédée, ayant Me Henri Ducros pour leur avoué constitué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile audit Cahors, où il demeure.

Tous co-licitants; et en présence de M. Léon **BÉNEDICTY**, négociant, habitant et domicilié de la ville de Montcup, pris en qualité de subbrogé-tuteur desdits Jules et Léon Flourens, il a été ordonné qu'il serait procédé par voie de licitation, à la vente et adjudication en deux lots de certains biens immeubles indivis, entre lesdits co-licitants.

A suite d'une première adjudication, le premier lot seulement a été vendu et adjugé, le vingt-deux décembre dernier, et le même jour, par autre jugement, le tribunal a ordonné que le deuxième lot serait remis aux enchères sur la mise à prix ci-après réduite.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

2me Lot. Ce deuxième lot comprend, une maison d'habitation et sol de maison situés audit Montcup, formant le numéro 197, section L, série 5 dudit plan cadastral. La situation et la composition de cette maison sont parfaites pour y faire un commerce : elle a sa principale façade sur la rue qui conduit à la halle, une autre façade sur la rue du Barry-obscur et confronte des deux autres côtes avec Lacombe Michel et Antoine Julhio : elle se compose de cave, écurie, remise et boutique au rez-de-chaussée, de deux étages à deux chambres chacun et d'un galetas sur le tout

Cette vente aura lieu publiquement le neuf février prochain, jour de mercredi à l'heure de onze du matin, en la salle des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de cette ville, par devant M. Depeyre, juge audit tribunal, commis pour recevoir les enchères, aux charges clauses et conditions insérées en un cahier des charges déposé au greffe dudit tribunal où l'on peut en prendre connaissance sans déplacement, et sur la mise à prix de trois mille quatre cents francs en sus des charges, ci..... 3,400

Il est observé que tous les frais exposés jusqu'au jour de la vente taxés et annoncés avant la mise aux enchères seront payés dans la quinzaine de la vente par l'adjudicataire du second lot et viendront en diminution de son prix d'adjudication.

Il est observé encore que les adjudicataires paieront le prix de leur adjudication en cinq termes ou annuités égales dont la première viendra à échéance le mier janvier prochain et ainsi de suite chaque année après à la même époque, avec l'intérêt annuellement de l'entier prix restant à payer.

Pour plus amples renseignements s'adresser :

A Me Billières, avoué poursuivant.

MMes Léon Talou, Henri Ducros, avoués co-licitants à Cahors et à tous les vendeurs et pour la visite des lieux audit Jean Pomié, à Montcuq.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le dix janvier mil huit cent soixante-dix.

J. BILLIÈRES, avoué, signé.

Enregistré à Cahors, le novembre mil huit cent soixante-neuf, Fo Ce reçu un franc décime et demi quinze centimes.

Signé : GISBERT.

Pour tous les extraits et articles non signés : A. Laytou

JOURNAL DES DEMOISELLES

1 boulevard des Italiens, 1, Paris.

Le **Journal des Demoiselles**, qui compte 38 années d'existence, st incontestablement la publication la plus intéressante et la plus utile ue l'on puisse mettre entre les mains d'une jeune fille ou d'une jeune femme.

Le **Journal des Demoiselles** paraît le 1er de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec des cahiers de 8 grandes pages de Broderies et autres travaux, avec texte explicatif, près de 1,000 Dessins par an; — des planches de Patrons (grandeur naturelle), soit 50 à 60 par an; — des Gravures de Modes, 18 par an; — des Albums de Musique, des Tapisseries coloriées; — planches de Crochets et Tapisseries par signes; — Gravures d'art et fac-simile d'Aquarelle; — Cartonnage et Travaux de fantaisie.

ÉDITION MENSUELLE paraissant le 1er de chaque mois : Paris, 10 fr; — départements, 12 fr.

ÉDITION BI-MENSUELLE paraissant le 16 de chaque mois : avec gravures et texte, Paris, 16 fr.; départements, 18 fr.; — avec gravures, texte et patrons, Paris, 20 fr; départements, 24 fr.

ÉDITION HEBDOMADAIRE paraissant tous les samedis, avec gravures, patrons et planches de travaux avec texte explicatif Paris, 23 fr.; départements, 32 fr.

On s'abonne au **Journal des Demoiselles** *en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée à vue sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.*

Toute personne des départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un numéro-spécimen de l'un de deux Journaux.

A Paris, 1, boulevard des Italiens

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur **RAYMOND** tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

SERVICE

DE CAHORS Départ de Cahors : 11 h. du soir.

A ASSIER. Départ d'Assier : 1 h. après-midi;

Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et *prend les Voyageurs à des prix modérés*.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAITRE PAR HUMANITÉ LA

FARINE MEXICAINE

DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO.

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la **Phthisie pulmonaire.** Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que, sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un **phthisique**, de s'écrier : il est poitrinaire ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la **PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE** : Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agissait que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche était départie à el Docto Benito del Rio. — **LA FARINE MEXICAINE**, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus; son action réparatrice et fortifiante, agissant directement sur la tuberculation et la granulation des poumons, facilite la cicatrisation des plaies qui s'opère très promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — **LA FARINE MEXICAINE** est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que **LA FARINE MEXICAINE** del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que **MMrs BARLERIN et Ce**, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

Dépôts : PARIS, 10, *galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras;* LYON, 114, *quai Pierre Scize*; et à

Cahors, chez M. **DUC**, pharmacien, Boulevard Sud.

LA RÉGLISSE

SANGUINÈDE

GUÉRIT

les **Rhumes, Gastrites, Crampes** et **Faiblesses d'Estomac.** Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

Cahors chez M. M. Vinel, pharmacien

Cors, Oignons, Durillons

Calme immédiat

Et guérison prompte

Pâte Tylostyptique de Gonse, pharm.

A Cahors, chez **M. Duc**, pharmacien.

A VENDRE

EN BLOC OU A PARCELLES

Un Terrain de Construction situé sur l'avenue de la gare, à Cahors.

S'adresser à M. Labro, boulanger, rue Fénélon.

Ouate anti-rhumatismale du Dr Pattison

Soulagement immédiat et guérison complète de la **Goutte et Rhumatismes** de toutes sortes, mal aux dents, lombagos, irritations de poitrine, maux de gorge, etc. En rouleaux de 2 fr. et de 1 fr., chez L. HUBERT, pharmacien, rue Montorgueil, 51, dépôt général à Paris, et chez M. J. DUC, pharmacien à Cahors.

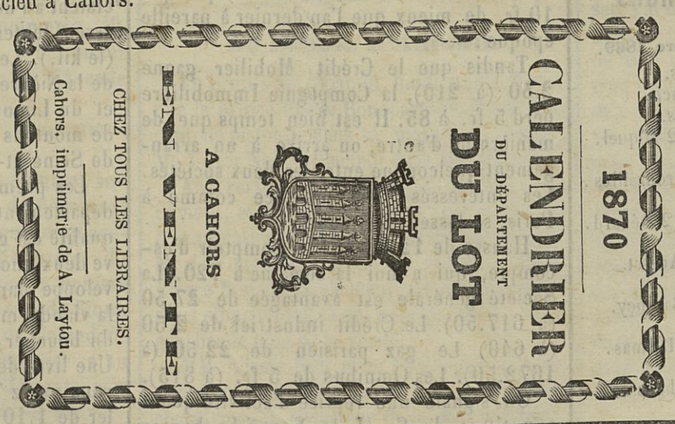

Inventé par **L. LEGRAND**, parfumeur

FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE RUSSIE ET D'ITALIE.

PARIS, 207, *rue Saint-Honoré*, PARIS.

SAVON-ORIZA

Produisant une mousse fine et abondante avec toutes les eaux.

Le meilleur et le plus doux de tous les Savons de Toilette (selon le Dr O. REVEIL), indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

CRÈME-ORIZA ET **ORIZA-POWDER** — *Pour blanchir, adoucir et rafraîchir la peau.*

ORIZA-LACTÉ — *Contre les taches de rousseur et les rides.*

L'ORIZALINE-VÉGÉTALE du Docteur JAMES SMITHSON,

Teinture instantanée pr ramener aux cheveux leur couleur primitive en toutes nuances.

A Cahors, chez les principaux coiffeurs et parf de la France et de l'étranger

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, *Poste aux chevaux, Galerie Audoury*, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés.

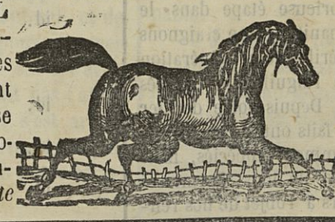

Toutes ses voitures sont remises à neuf.

SERVICES A VOLONTÉ

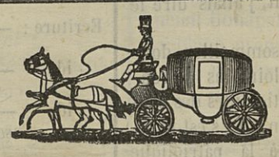

FERRAN et Cie, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN et Cie, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition, un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc., etc.

Elégance et confort. — Prix modérés.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné.

Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre

LE MAIRE,